TEXTE D'ANALYSE
N°10/2026

PUBLICATION SUR LE SITE WEB :
AUTOMNE 2026

AUTRICE :
CHARLOTTE DAHIN
DOCTEURE, CHARGÉE DE COURS À L'UCL SAINT-LOUIS BRUXELLES ET MAITRE DE CONFÉRENCES À L'ULB

CHARLOTTE DAHIN

PRÉPARER ET PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ASILE AU CANADA : UNE ANALYSE FÉMINISTE DES EXPÉRIENCES ET DE L'AGENTIVITÉ DES FEMMES EN QUÊTE DE PROTECTION

Dans cette analyse, l'autrice s'intéresse aux expériences des femmes qui demandent l'asile au Canada, et en particulier leur participation à la préparation de leur demande. Si la procédure d'asile expose les femmes à diverses difficultés, celles-ci en influencent activement le déroulement par leurs actions et leurs décisions. Un regard qui peut aussi éclairer la problématique de la demande d'asile en Belgique.

Souvent présenté comme un pays d'accueil et de refuge, une image renforcée et valorisée dans les discours publics, le Canada est aussi un « *État colonisateur et de peuplement* » où l'immigration est un sujet complexe[1]. Cette analyse, s'appuyant en partie sur une thèse défendue en 2025[2], s'inscrit dans ce contexte. Plus particulièrement, elle se concentre sur le système canadien de protection des réfugiées[3] pour les personnes qui demandent l'asile depuis le Canada ou à la frontière. Ce sont les expériences de ces personnes, et plus particulièrement des femmes, qui sont au cœur des recherches de l'autrice.

Belge, blanche, juriste formée en Belgique, l'autrice de ces lignes s'est ensuite installée à Ottawa, où elle a rédigé sa thèse. Menée dans une perspective féministe intersectionnelle et postcoloniale, celle-ci poursuivait l'objectif d'explorer la diversité des expériences des femmes qui demandent le statut de réfugiée au Canada et le rôle du genre, mais pas seulement, dans la

Ce document est disponible sur http://www.universitedesfemmes.be
© Université des Femmes asbl – rue du Méridien, 10 – 1210 Bruxelles
Tél 02 2293825 – info@universitedesfemmes.be

préparation de leur demande. Loin des représentations stéréotypées des femmes réfugiées comme groupe homogène, victimes sans pouvoir de la violence des autres, l'objectif était, au contraire, d'explorer la participation des femmes à la préparation de leur demande en regardant particulièrement leur gestion de chaque étape du processus, les obstacles qu'elles rencontrent et les stratégies qu'elles adoptent. Trois aspects en particulier de leurs expériences ont été analysés : la représentation juridique, la rédaction de la base de la demande et la préparation à l'audience.

Sujet et pertinence

« *On avait peur que la politique de Trump nous affecte, c'est pour ça qu'on a déménagé* […] » (Valentine, R)[4]

Au Canada, le nombre de personnes demandant l'asile a beaucoup augmenté ces dernières années, passant de 23.835 en 2016 à 171.865 en 2024, avant de diminuer[5]. En 2024, environ 63,3% d'hommes et 36,6% de femmes ont demandé l'asile. Ce pourcentage varie d'une année à l'autre, mais les hommes restent majoritaires chaque année depuis 2015.

Pour obtenir le statut de réfugiée, les personnes qui demandent l'asile doivent prouver qu'elles rencontrent la définition d'une réfugiée selon la loi canadienne sur l'immigration. Concrètement, la procédure comprend d'abord la demande en tant que telle, qui peut se faire soit à un point d'entrée (aéroport, frontière), soit à l'intérieur du pays. La demande est suivie de la soumission de documents, dont le formulaire Fondement de la demande d'asile (FDA), dans lequel les personnes doivent expliquer pourquoi elles demandent l'asile au Canada, et fournir des preuves à l'appui de leur demande. Le dossier doit ensuite être présenté devant une commissaire lors d'une audience[6].

De nombreuses analyses belges et canadiennes ont montré que les femmes rencontrent des difficultés spécifiques lorsqu'elles demandent l'asile, autant en lien avec le droit des réfugiées que les procédures d'asile[7]. Malgré l'ampleur des recherches menées et des efforts déployés, ces difficultés persistent. De nouveaux défis peuvent également émerger, en particulier dans le contexte actuel marqué par la montée de l'extrême droite, le recul des droits des femmes, ainsi

© Université des Femmes asbl – rue du Méridien, 10 – 1210 Bruxelles
Tél 02 2293825 – info@universitedesfemmes.be

que l'extrême politisation des questions migratoires. Ce projet tire son inspiration de ces analyses et cherche à y contribuer.

Rencontrer les femmes et leurs avocates

Au cours de cette recherche, neuf femmes qui ont demandé le statut de réfugiée au Canada ont été interrogées. L'échantillon incluait une certaine diversité en termes d'origine des participantes qui venaient d'Afrique (5), du Moyen-Orient (2), d'Amérique du Nord et d'Asie. 14 entrevues avec des avocates ont également été réalisées, ainsi que trois observations de rencontres entre des avocates et des demandeuses d'asile. Une analyse thématique des données recueillies a ensuite été menée. Comme indiqué plus haut, l'intersectionnalité et le féminisme postcolonial ont été mobilisés, ainsi que le concept d'agentivité, comme perspectives théoriques pour analyser les données[8].

Naviguer la « crise » de la représentation

« *The only thing I experienced in, you know, was being taken advantage of by the first lawyer because they took us for granted "oh they are newcomers", that's how we felt at least, "we can just lie to them and scare them so they wouldn't have to raise their voices".* » (Emily, R)

Bien que la représentation juridique soit un élément essentiel des expériences des personnes qui demandent l'asile[9], chercher et travailler avec une avocate peut se révéler particulièrement compliqué, ce qu'illustrent plusieurs témoignages. Valentine, une femme francophone originaire de Djibouti, arrivée avec deux enfants alors qu'elle était enceinte, a expliqué en détail les difficultés pour s'y retrouver, d'abord avec l'aide juridique, puis dans sa communication avec de potentielles avocates, le tout en étant enceinte et accompagnée d'enfants.

Dans ce contexte difficile, les participantes se sont en réalité révélées très actives, en recherchant des informations sur des avocates potentielles, que ce soit auprès de leur entourage ou sur internet, ainsi qu'en évaluant les avantages et les inconvénients de chacune. L'analyse montre par ailleurs comment certaines femmes orientent spécifiquement leur recherche en fonction de certaines caractéristiques spécifiques qu'elles souhaitent chez leur avocate, en

© Université des Femmes asbl – rue du Méridien, 10 – 1210 Bruxelles
Tél 02 2293825 – info@universitedesfemmes.be

particulier en lien avec le sexe (privilégier une femme avocate, par exemple) ou encore la langue.

La majorité des participantes (avocates et femmes réfugiées interrogées) ont également souligné les nombreux problèmes susceptibles de découler d'une représentation juridique de mauvaise qualité ou abusive. Quatre difficultés principales ont été mentionnées en lien avec la qualité de leur représentation juridique : les erreurs dans la documentation soumise, l'absence et l'inaccessibilité de l'avocat[10], les conseils erronés ou l'absence de conseils et, le sentiment d'être utilisée et la peur. À cet égard, les témoignages mettent en évidence l'asymétrie de pouvoir caractérisant la relation entre les avocats et les personnes qui demandent l'asile.

Emily, une participante originaire d'Irak, elle-même avocate dans son pays d'origine, et dont un extrait du témoignage est reproduit au début de cette section, a vécu la plupart de ces difficultés avec son avocat avant de décider d'en changer. Cette décision est survenue à la suite d'un long processus de réflexion et de recherche d'informations pour Emily et son mari. Ainsi, les entrevues ont révélé que les femmes gèrent les difficultés potentielles liées à leur représentation juridique différemment. Trois catégories d'actions ont été mises en avant : partager ses inquiétudes et demander un deuxième avis concernant sa représentation à ses proches ou à une deuxième avocate ; changer d'avocat ; et porter plainte. Plusieurs facteurs susceptibles de compliquer la situation des femmes ont également été mentionnés, notamment leur manque de connaissance de leurs droits, les barrières linguistiques et les ressources financières limitées.

Remplir les formulaires : fournir quelles informations et à qui ?

« *Non, c'est pas qu'il avait fait des fautes, mais c'est que lui-même n'est pas ressortissant de ce pays-là. Il connait pas vraiment très bien l'histoire. (…) Je lui disais : 'Non, c'est pas comme ça, je n'ai jamais rien dit de tel. C'était pas comme ça'.* » (Julie, R)

Remplir le formulaire FDA implique souvent une série de défis pour les femmes puisqu'il leur est souvent demandé de communiquer sur des expériences privées et personnelles. La présence des autres lors de ces témoignages vient exacerber ces difficultés, ce que la majorité des participantes ont souligné.

© Université des Femmes asbl – rue du Méridien, 10 – 1210 Bruxelles
Tél 02 2293825 – info@universitedesfemmes.be

La première personne à qui il est difficile de se confier est l'avocate. C'est ce qu'illustre le témoignage de Sybille, une demandeuse d'asile du Nigeria, venue avec son fils, pour qui il a été difficile de se livrer à son avocate parce que le sujet de sa demande est un sujet « *difficile à dire là d'où elle vient* »[11]. Elle a également explicitement précisé qu'elle se serait encore moins sentie à l'aise avec un homme, et spécifiquement avec un homme de la même origine qu'elle car elle se serait sentie jugée. Le sexe de l'avocat a été mentionné comme une difficulté dans certains témoignages, lorsque l'avocat est un homme, mais aussi la dimension culturelle de l'inconfort en lien avec les rôles traditionnels de genre, les tabous, etc. Ceci est particulièrement le cas lorsque qu'il y a eu des violences sexuelles. Il faut cependant noter que le fait que l'avocat soit un homme ne pose pas toujours problème pour les femmes.

Outre l'avocate, plusieurs témoignages ont également mis en avant les difficultés pour les femmes dans des relations hétérosexuelles de discuter de leurs expériences devant leur partenaire. Les rôles traditionnels de genre, ainsi que les représentations et la culture sont également avancés, se traduisant notamment par des hommes qui dominent la discussion, habitués à être dans une position de pouvoir et à parler en autorité. Il peut également y avoir de la violence entre partenaires. D'autres personnes peuvent contribuer aux difficultés rencontrées par les femmes dans le remplissage des formulaires dont, en particulier, les enfants.

Concernant l'écriture du formulaire FDA en tant que telle, le témoignage de Julie, une demandeuse d'asile du Rwanda, illustre une partie des difficultés rencontrées dans le travail avec son avocat, mais également comment elle y a remédié. Ainsi, Julie a expliqué que son avocat faisait parfois des erreurs dans la retranscription de son histoire car il n'était pas lui-même un ressortissant du Rwanda et qu'il ne connaissait donc « *pas vraiment très bien l'histoire* », auquel cas elle le corrigeait. Julie souligne ici que, si le rôle de son avocat est de l'accompagner, il ne peut comprendre aussi bien qu'elle son histoire, dont elle demeure l'actrice principale. D'autres formes d'implication en lien avec le remplissage des formulaires officiels ont été mises en avant lors de l'analyse, dont le fait de refuser d'insérer certaines expériences sensibles dans le FDA, refuser d'en parler, ou arranger l'histoire pour répondre aux attentes perçues.

« C'est son show » : se préparer à et entrer dans la salle d'audience

« In a hearing, it's a judge who is in front of you, you may have… maybe if that person is older, maybe if he is a guy, he is white, you know, all those dynamics, they will play a role. » (Véronique, R)

Se préparer à témoigner et participer à une audience peut être difficile. À titre d'illustration, nous nous référons tout d'abord à nouveau au témoignage d'Emily.

Emily et son mari ont été invitées par leur (nouvelle) avocate à s'entrainer à l'audience lors d'une simulation où celle-ci a joué le rôle du commissaire, ce qu'Emily a trouvé très utile. Emily a expliqué que le commissaire, à l'audience, était un homme d'âge moyen qui semblait avoir besoin de plus d'informations, et pas de quelqu'un qui essayait de les mettre en défaut. Lors de leur audience, leur bébé était présent dans la salle ; c'est un ami qui s'en occupait à l'arrière.

En ce qui concerne la préparation, la difficulté la plus souvent mentionnée concerne les attitudes apprises et les rôles de genre. En effet, ceux-ci peuvent influencer la confiance en soi et le type d'informations qu'une personne décide de partager ou non. Comme indiqué plus haut, les hommes peuvent dans certains cas être plus habitués à être dans des positions de pouvoir, exacerbant leur confiance en eux en comparaison de certaines femmes, moins enclines à s'exprimer ouvertement. Les rôles de genre influencent également les responsabilités liées à la garde des enfants pour l'audience. D'autres éléments ont également été mis en avant comme compliquant encore la préparation, dont langue et le manque de ressources financières, la culture, l'ethnicité, l'âge et l'orientation sexuelle.

À l'audience, les difficultés principales mentionnées dans les témoignages sont les émotions et la diversité des commissaires en termes de caractères, style de travail et générosité. L'importance d'être bien préparée est mise en avant, les conseils communiqués étant utilisés par les femmes par la suite lors de leur audience.

Les expériences personnelles des femmes peuvent jouer un rôle important comme l'a expliqué Véronique, une demandeuse d'asile du Pakistan arrivée au Canada comme étudiante. Véronique a souligné son assimilation progressive à la culture canadienne grâce à ses années de vie au

Canada, qui lui a ensuite donné une meilleure compréhension de la façon dont elle devait raconter son histoire et comment agir en le faisant (« *se conformer au récit canadien* »[12]). Dans son cas spécifique, Véronique a activement utilisé son expérience personnelle à son avantage. Dans son témoignage, elle met également en avant les rapports de pouvoir actifs lors de l'audience entre le commissaire, dans une position de pouvoir très élevée, et la demandeuse, aussi au regard de son orientation sexuelle, sa culture, son âge et son origine.

Conclusion

En conclusion, cette recherche décrit un ensemble de façons dont les femmes agissent dans la préparation de leur demande. Ces différentes expériences compliquent les représentations traditionnelles des femmes comme essentiellement vulnérables : si les femmes peuvent être confrontées à diverses situations de vulnérabilité lors de la procédure d'asile, elles contribuent pleinement à en façonner le déroulement par leurs actions et leurs décisions. L'analyse a aussi mis en avant comment les rôles de genre, la culture et d'autres facteurs comme la langue et les ressources financières influencent ces actions et décisions.

Enfin, elle montre que les représentations stéréotypées des femmes et une certaine incompréhension de leurs expériences persistent et continuent à jouer un rôle dans le fait de déterminer si elles obtiendront le statut de réfugiée ou non. À cet égard, des recherches supplémentaires sur les expériences des femmes qui demandent l'asile au Canada ou en Belgique, en particulier concernant les autres formes d'engagement dont elles font preuve pour faire valoir leur demande, doivent être encouragées afin de continuer à explorer la diversité et la complexité de leurs expériences.

Notes

[1] A. Garnier, S. Dubuc et C. R. Clark-Kazak, *La migration forcée au Canada,* McGill-Queen's University Press, 2025.
[2] C. Dahin, *Preparing and Presenting a Refugee Claim in Canada: A Feminist Analysis of Women Refugee Claimants'Experiences and Agency in Seeking Asylum*, University of Ottawa, 2025, disponible ici : https://ruor.uottawa.ca/items/d9c3d420-43af-4b74-8f3a-c52e6d4b807b.
[3] Dans cette analyse, on utilise le féminin majoritaire. Concrètement, le féminin sert à définir les personnes ou les groupes de personnes mixtes ou dont le genre n'est pas spécifié. Si un groupe reste très largement masculin, il peut être identifié comme tel. NDLR
[4] Les citations qui rythment l'analyse sont issues des entretiens réalisés par l'autrice.
[5] Voir les données du gouvernement canadien : https://open.canada.ca/data/en/dataset/b6cbcf4d-f763-4924-a2fb-8cc4a06e3de4/resource/34c502f9-96f6-44a1-835a-7ce5fa2e98be. Idem pour les informations qui suivent.
[6] Plus d'informations sont disponibles ici : https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/interjeter-appel-asile/faire-appel-decision-demande-asile/Pages/index.aspx.
[7] Voir, par exemple : H. Crawley, *Refugees and gender : Law and process*, Routledge, 2001 ; C. Dauvergne, « Women in Refugee Jurisprudence », dans C. Costello, M. Foster et J. Mcadam (dirs.), *The Oxford Handbook of International Refugee Law*, Oxford University Press, 2021, p. 728-744. Pour la Belgique spécifiquement, voir : Ciré, *Les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes dans leur parcours migratoire et dans leurs procédures en Belgique*, 2017, disponible ici : https://www.cire.be/publication/femmes-et-migrations/.
[8] Plus d'informations sur le cadre théorique sont disponibles dans la thèse mentionnée plus haut.
[9] C. D. Smith, S. Rehaag et T. C. W. Farrow, « *Access to Justice for Refugees : How Legal Aid and Quality of Counsel Impact Fairness and Efficiency in Canada's Asylum System* », *Social Science Research Network*, 2021.
[10] Le manque d'investissement de l'avocat peut entraîner des conséquences négatives pour les femmes, en particulier lorsqu'elles demandent l'asile avec leur partenaire masculin et que l'avocate se concentre sur le récit de ce dernier, laissant leurs propres expériences inexploitées.
[11] Notre traduction de son témoignage.
[12] Notre traduction de son témoignage.

© Université des Femmes asbl – rue du Méridien, 10 – 1210 Bruxelles
Tél 02 2293825 – info@universitedesfemmes.be